

Un nouveau plan pour convertir les Français au vélo

En annonçant un plan national vendredi, le gouvernement entend tripler la part de la bicyclette dans les déplacements quotidiens d'ici à 2024.

LE MONDE | 14.09.2018 à 10h30 • Mis à jour le 14.09.2018 à 11h22 | Par Yves Tréca-Durand (Angers, correspondant)



En queue du peloton européen en matière d'usage du vélo en ville, la France entend rattraper son retard par un plan national que devait dévoiler, vendredi 14 septembre, le premier ministre, Edouard Philippe. La France figure aujourd'hui au 25^e rang dans l'Union européenne. Grâce à ces mesures, le gouvernement entend tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens, de moins de 3 % aujourd'hui à 9 % d'ici à l'horizon 2024. Ce que n'ont pas réussi à faire les deux plans vélo précédents, en 2012 et 2014.

Accompagné pour l'occasion du nouveau ministre de la transition écologique et solidaire, François de Rugy, et de la ministre des transports, Elisabeth Borne, le chef du gouvernement a choisi Angers (Maine-et-Loire) la ville dont le maire est son ami Christophe Bâchu, par ailleurs président de l'Agence de financement des infrastructures de transport (AFITF), pour détailler les 25 mesures portées par ce plan doté d'un fonds de 350 millions sur sept ans.

Cette enveloppe financière, certes inédite, n'est pas à la hauteur de ce qu'espéraient les ONG réunies au sein du Réseau action climat (RAC) : elles demandaient 200 millions par an. « 50 millions d'euros par an pendant sept ans, soit 0,7 euro par habitant chaque année, c'est quatre fois moins que les besoins annuels pour résorber notre retard », réagit Lorelei Limousin, responsable des politiques climat-transport au RAC.

Dans un entretien accordé au *Courrier de l'Ouest* vendredi matin (<https://www.courrierdelouest.fr/actualite/angers-edouard-philippe-devoile-en-exclusivite-le-plan-velo-14-09-2018-372381>), Edouard Philippe se justifie : « Ce n'est pas simplement de l'argent sur des infrastructures, c'est un plan complet et ambitieux. » Il entend « favoriser tout ce qui est relatif à la sécurité des cyclistes et à la lutte contre le vol. Et puis, on va développer des mécanismes pour favoriser l'utilisation du vélo sur des trajets domicile-travail. C'est un enjeu crucial et pour lequel il y a de grosses marges d'amélioration. »

Lire aussi : A Paris, la moitié de l'espace public est réservée à l'automobile (https://www.ledecoeur.com/actualite/paris-la-moitie-de-l-espace-public-est-reservee-a-l-automobile_5040857_4355770.html)

« Forfait mobilité durable »

Sur ce dernier point, il se fait plus précis : « On va créer un dispositif forfaitaire en substitution de l'indemnité kilométrique, qui était trop compliquée, et faire en sorte qu'il soit attractif, mais on n'est pas dans une logique d'obligation. » Les collectivités territoriales et les grandes entreprises pourront, grâce à ce « forfait mobilité durable », proposer une indemnité à leurs salariés, qui pourra atteindre 400 euros par an, en franchise d'impôt et de cotisations sociales.

L'Etat, en tant qu'employeur, se limitera à une aide annuelle de 200 euros. Mais elle sera généralisée dans les administrations. Ce forfait « sera exclusif d'autres mécanismes qui viennent accompagner le salarié ou l'agent. Si vous êtes dans le dispositif transports en commun, vous ne pouvez pas être dans le dispositif vélo, il faudra choisir », poursuit le chef du gouvernement.

A propos de la sécurité des cyclistes, Edouard Philippe annonce la généralisation du double sens cyclable en ville, en laissant aux maires le soin d'en apprécier la dangerosité, et veut « systématiser » les sas vélos en amont des feux tricolores. « On va le rendre obligatoire pour les nouveaux équipements à compter de l'année prochaine. »

Le plan promet par ailleurs des mesures de soutien à l'achat de vélos à assistance électrique et d'aide au déploiement de flottes de vélos par les entreprises, sans en préciser les contours. Les ONG partenaires du RAC militent de leur côté pour la réintroduction d'un bonus « incitatif » à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Le projet compte également un volet éducatif. Pour développer une « culture vélo », notamment auprès du jeune public, le comité interministériel à la sécurité routière va généraliser, d'ici à 2022, lors de l'entrée en classe de sixième, le programme de conduite à vélo en toute sécurité, savoir rouler, déjà appliqué dans certaines académies.

Concernant le fléau le plus redouté des cyclistes, le vol, le plan vélo prévoit de généraliser le marquage des cadres. « Ce sera infalsifiable et ça permettra de suivre et retrouver les vélos », assure le premier ministre. Si cela ne suffit pas, le gouvernement a prévu de « planifier » la construction de parkings sécurisés dans les gares SNCF. « Il en existe déjà en France, dans les villes qui ont beaucoup développé l'usage du vélo, et la demande est forte un peu partout. »

Les délais de mise en œuvre s'annoncent assez rapides. « Il y a 25 mesures globales dans ce plan qui doivent être intégrées dans des textes différents, il y aura donc plusieurs dates de vote, soutient Edouard Philippe. Vous en aurez dans la loi d'orientation sur les mobilités qui sera discutée au parlement prochainement. Vous avez des mesures de nature fiscale qui peuvent relever du PLF [projet de loi de finances]. Certaines mesures seront applicables dès 2019, d'autres en 2020. »

Lire aussi : Le vélo comme solution à la baisse de fréquentation des petites lignes de train (https://www.planete.com/fr/actualite/le-velo-comme-solution-a-la-baisse-de-frequentation-des-petites-lignes-de-train_5354508_3244.html)